

Etaient présents : Mmes BELLE et DERRAS (*jusqu'à 10h21*). MM. BARBOT, BOISSON, BONNET, BORIE, CRINE, DELAGE, GESSE, LAVILLE, PERONNET, PUYDOYEUX et VIGNAUD.

Etaient excusés : MM. BASTIER, DESVERGNE et GATELLIER

Assistaient également à la réunion : Mmes BADIN et RENARD. MM. CHAMOULEAU, FILIPPI, GAUTRAUD et HUGUENOT pour Calitom.

Ont donné procuration :

- M. BASTIER Thierry à M. LAVILLE Michaël
- M. DESVERGNE Manuel à Mme DERRAS Michèle
- M. GATELLIER à M. PERONNET

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du bureau nomment M. Philippe GESSE, secrétaire de séance.

Points d'actualité du Président

- Réception du rapport définitif d'observations de la Chambre Régionale des comptes. Ce document reste confidentiel jusqu'à ce qu'il soit débattu en Comité syndical. Il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité.
- Les prochains Comités syndicaux se tiendront le mardi 19 octobre et le mardi 7 décembre 2021.
- Semaine prochaine : retour de la décision des collectivités de Charente Maritime pour l'Entente Intercommunale (*Le SIL a ensuite repoussé sa décision à la mi-octobre*).
- Le dépôt des candidatures pour le concours « J'agis pour réduire » est attendu au plus tard le 30 septembre 2021.
- Une opération communale « défi zéro déchet » a été lancée à Chazelles.
- Calitom aura un stand au Salon des Maires les 15 et 16 septembre prochains.

M. PERONNET informe que le 19 octobre, une conférence des Maires est programmée au GrandAngoulême.

1. Approbation du compte-rendu du 1^{er} juillet 2021

M. le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu.

Le compte-rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

A la suite du bilan sur les panneaux photovoltaïques, M. BONNET rappelle l'importance d'avoir une pleine conscience de leur impact en termes d'émission de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du produit.

2. Cession de véhicules

M. le Président donne la parole à M. GAUTRAUD qui rappelle que Calitom procède régulièrement au renouvellement de ses véhicules en fin de vie.

Il est proposé de céder les bennes à ordures ménagères suivantes :

- Benne immatriculée 4180 VJ 16 (1^{ère} mise en circulation : mai 2007) ;
- Benne immatriculée AA 389 WB (1^{ère} mise en circulation : mai 2009).

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ***acceptent la cession des véhicules désignés ci-dessus ;***
- ***approuvent la vente par le biais du site « Webenchères » à l'acheteur proposant le prix correspondant à l'enchère la plus élevée.***

3. Protocole transactionnel et convention entre Calitom et le Conseil Départemental de la Charente (collecte des déchets sur les aires de repos)

M. le Président rappelle le débat qu'ils ont eu ensemble et que le Département demandait à l'origine à être exonéré de cette prestation réalisée à leur demande et dans l'urgence par Calitom.

Depuis, il a écrit au nouveau Président du Département au moment de la passation de pouvoir pour lui rappeler que le bureau syndical de Calitom entendait être payé des sommes dues.

Le Département a répondu qu'il était prêt à s'en acquitter.

M. CHAMOULEAU précise qu'il faudra prochainement délibérer sur les aires d'accueil des gens du voyage. Une convention sera passée pour les 4 aires d'accueil gérées par le Syndicat mixte des gens du voyage de la Charente.

Lorsque des gens du voyage arrivent de manière imprévue sur un territoire, M. le Président souhaite savoir si Calitom met à disposition des bacs et si la commune bénéficie de la gratuité.

M. CHAMOULEAU répond que la commune bénéficie, en effet, de la gratuité. Calitom gère la logistique, dans l'urgence. En fonction du nombre d'arrivées, les services optent pour une gestion en bacs ou en benne.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité, acceptent le protocole d'accord transactionnel et la convention de redevance spéciale.

4. Avenant n°1 au marché n°20-006 relatif à la fourniture de sacs pour la collecte des emballages, journaux, magazines, déchets de foires et des biodéchets pour Calitom

Point n°4 et n°5 sont traités en même temps.

5. Avenant n°1 au marché n°19-013 relatif à la fourniture et livraison de matériels de compostage sur le département de la Charente – Lot n°2 et lot n°3

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui explique que ces deux avenants concernent la hausse des prix pour des marchés de fourniture suite à l'augmentation des matières premières.

Les prix des matières en plastique ont doublé sur les 6 premiers mois de l'année. L'impact sur le prix de revient d'un sac plastique est énorme.

Conformément aux recommandations édictées par le Ministère de l'économie, Calitom propose une hausse forfaitaire et libératoire des prix du BPU.

Concernant le marché relatif à la fourniture de sacs, il est convenu une hausse du prix de 16%. L'incidence financière s'élève à 46 105 € HT, soit une hausse de 3,03% du montant initial du marché.

M. FILIPPI précise que cette hausse est à mettre en regard de tous les gains du syndicat sur la revente des matières.

Mme BELLE demande d'étudier la possibilité de fournir des sacs jaunes d'une autre matière que le plastique.

M. CHAMOULEAU répond que ces sacs ne pourront pas être pris en compte et traités correctement par le centre de tri. Les sacs sont stockés chez les usagers durant une année et il ne faudrait pas qu'ils soient compostés avant leur utilisation. Par ailleurs, le prix de ces sacs serait 2 à 3 fois plus élevé que le tarif actuel.

Mme BELLE demande s'il était possible de fournir aux foyers un bac pour la collecte sélective.

M. PERONNET informe que GrandAngoulême a généralisé le bac jaune au 1^{er} janvier 2019. En contrepartie, la distribution des sacs jaunes s'est arrêtée. Cette mesure a permis d'augmenter la collecte sélective de 14% l'année suivante. Il souligne que le 1^{er} point qui a présidé ce choix était l'amélioration des conditions de travail des agents. L'amortissement de la distribution de ces bacs est évalué à 5 ans.

M. CHAMOULEAU souligne que l'étude en cours sur la collecte analysera cette possibilité. Cependant, il précise que le bac est conditionné à une collecte hebdomadaire car la taille des bacs serait trop volumineuse pour une collecte tous les 15 jours. 1/3 du territoire est équipé en bacs de regroupement. L'équipement des foyers en bac individuel obligerait le syndicat à remettre en service une collecte en porte à porte, avec des conséquences importantes en termes de personnel, de camions et de passage sur des routes sur lesquelles les bennes ne passaient plus. L'étude permettra d'apporter un éclairage sur cette option.

Concernant le marché relatif à la fourniture de bioseaux et de composteurs, la plus-value financière de cet avenant est respectivement de 3,56% et de 7,81% du montant du marché.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité :

- *l'avenant n°1 au marché n°20-006 ;*
- *l'avenant n°1 aux marchés N°19-013-2 et 19-103-3.*

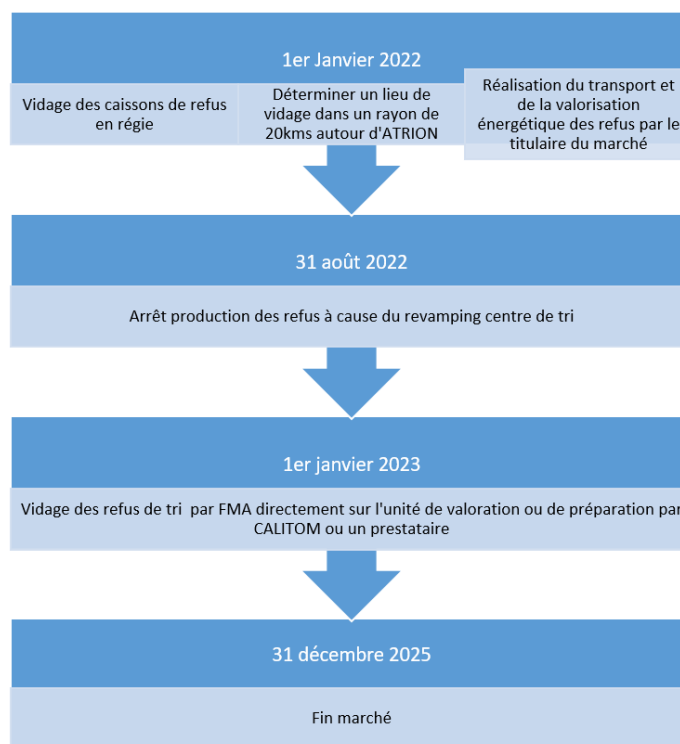
6. Consultation pour le transfert et la valorisation énergétique des refus de tri issus du centre de tri à Atrion

M. le Président laisse la parole à M. HUGUENOT qui explique que le syndicat doit valoriser les refus de tri dans le cadre de l'appel à projet de Citéo sur l'extension des consignes de tri.

Actuellement, les refus de tri sont gérés directement par Veolia via un marché public. Les caissons sont envoyés à William Sabatier, sous-traitant de Véolia, car le marché prévoit le dépôt dans un rayon de 15 km autour d'Atrion. Les refus sont préparés sur un site de Véolia à Chermignac (17) pour ensuite être valorisés dans une unité de valorisation énergétique des déchets à Echillais (17). Le coût de cette prestation s'élève à 95,33 € par tonne.

Le marché 2022-2025 : au regard de l'évolution du centre de tri d'ici 2023, un système de gestion des refus légèrement différent sera mis en place afin d'éviter la rupture de charge.

↳ Détail de la prestation :



Ce marché prend en compte les collectivités de Charente Maritime (La Haute Saintonge et le SIL).

↳ Estimation du marché :

Ce marché est très peu concurrentiel et les prix risquent fortement d'augmenter.

	2016-2018*	2019-2021**	2022-2025***
TONNES DE REFUS	9748,38 T	14 684,96 T	28 500 T
Montant mandaté	835 247,38 €	1 400 000 €	3 990 000 €
Montant estimé			
€ / T	85,68 €	95,33 €	140 €

*Démarrage marché 01/04/2018

** Données prise jusqu'au 31/05/2021

*** Estimatif suivant les données en ma possession

La valorisation des refus de tri peut se faire de deux façons différentes :

- Soit ils sont incinérés dans une UOM avec une performance énergétique $Pe > 0.6$;
- Soit les refus sont envoyés chez un préparateur de Combustible Solides de Récupération.

↳ **Le planning prévisionnel est le suivant :**

- Publicité : 20 septembre 2021
- CAO choix du titulaire : 9 novembre 2021
- Début de la prestation : 3 janvier 2022

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité autorisent le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de valoriser énergétiquement les refus du centre de tri de Mornac.

7. Questions diverses

Aucune question n'est abordée.

❖ Points d'information

8. Convention avec Bike Master pour la création d'un parcours de VTT de descente sur les coteaux de l'ancienne décharge de Marsac

M. le Président donne la parole à M. HUGUENOT qui explique que l'association Bike Master a sollicité Calitom pour utiliser les versants de l'ancienne décharge de Marsac afin d'y créer des pistes de VTT.

L'association s'est rapprochée du conservatoire des espaces naturels qui a donné un avis favorable dans la mesure où il n'y a pas de défrichement.

M. DELAGE précise que cette association compte environ 150 adhérents et son intérêt est d'avoir une convention à long terme afin d'envisager un usage des pistes sur une dizaine d'années dans un environnement qui sera très peu modifié et pas dégradé.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de cette convention.

9. Avenant n°1 au marché n°20-016PA relatif aux travaux d'installation de colonnes enterrées place François 1^{er} à Cognac

M. le Président donne la parole à M. HUGUENOT qui présente le déroulement des travaux d'installation de colonnes enterrées au sein de la ville de Cognac :

- Les sites existants :
 - Rue du Port ;
 - Place Jean Monnet ;
 - Boulevard Denfert Rochereau ;
 - Place Camille Godard.

« Les ascenseurs à déchets » installés historiquement par la ville de Cognac ont été remplacés par des colonnes enterrées. L'ancien dispositif, d'une dizaine d'années, fonctionnait mal avec un volume

relativement faible (capacité de stockage de 400 litres contre 5 m³ pour une colonne) et des collectes 6 fois par semaine. Ils étaient réservés exclusivement aux commerçants.

Les travaux ont été notifiés à l'entreprise SADE après une procédure adaptée pour un montant de 115 560,00 € HT.

La convention d'adhésion de la ville de Cognac prévoyait que Calitom se charge des travaux.

4 sites étaient prévus d'être équipés :

- Rue du 14 Juillet face au restaurant le Coq d'Or ;
- Place Camille Godard ;
- Rue du Port ;
- Boulevard Denfert Rochereau.

Plusieurs difficultés ont été rencontrées :

↳ **Rue du 14 juillet**

- L'emplacement prévu initialement rue du 14 juillet a dû être abandonné du fait de la présence importante de réseaux (télécommunication et d'eau pluviale très sensible). Des sondages ont été réalisés et la voirie a été remise en état.

A la suite de cet abandon, le site devant le restaurant Coq d'Or a été retenu. Des sondages ont été réalisés mais au vu de l'opposition des riverains, ce site a également été abandonné.

Un nouveau site a donc été retenu, place Jean Monnet.

↳ **Rue du Port**

- Le projet a été abandonné suite à la demande de la ville de Cognac du fait de travaux d'aménagement. L'existant a tout de même été retiré et le trou a été comblé.

Le site retenu en substitution est situé place des Anguillères. Aucun réseau n'était connu. Or, des réseaux privés de gaz, eaux usées, eau pluviale et télécom ont été découverts. Le site a dû être abandonné. Un nouvel emplacement a été retenu sur la place des Anguillères.

↳ **Boulevard Denfert Rochereau**

- Un incident de chantier s'est produit à la suite d'une erreur commise par l'entreprise de travaux : le blindage s'est refermé sur les colonnes qui a entraîné un éboulement de la chaussée. Les travaux ont dû être faits de nuit.

Des négociations sont en cours avec l'entreprise pour qu'elle prenne en charge les frais supplémentaires.

Pour conclure, les techniciens des communes sont plus à même de gérer et suivre les travaux au vu de leur connaissance du territoire.

M. le Président rappelle que lors de ces installations, il est évident que les communes doivent apporter leur connaissance des terrains et à charge des communes de réaliser les finitions de voirie.

M. PERONNET souhaite connaître les dispositifs mis en place actuellement sur ce secteur pour la collecte sélective.

M. CHAMOULEAU répond que les colonnes enterrées regroupent les 3 flux : ordures ménagères, collecte sélective et verre. En accord avec les élus de la ville, ces colonnes sont ouvertes également aux habitants. Pour le moment, le double service reste sur ce périmètre : porte à porte et apport volontaire.

En parallèle, un projet est en cours par la ville pour élargir le périmètre des colonnes enterrées sur le centre-ville afin de basculer à terme à une collecte uniquement en apport volontaire. A noter que les contraintes techniques sont très importantes, le niveau de service évoluera donc au fur et à mesure de l'évolution du chantier.

M. le Président indique que le Maire de Cognac félicite le travail des services de Calitom et tout particulièrement M. HUGUENOT.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

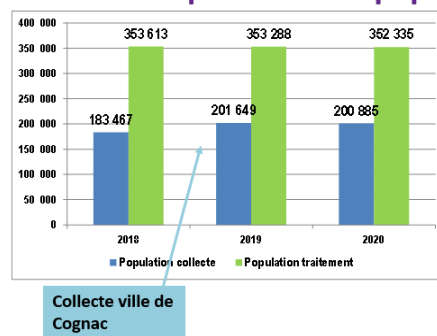
10. Analyse des résultats de la matrice compta-couts 2020

M. le Président rappelle que cette analyse regroupe les données de seulement 50% des collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

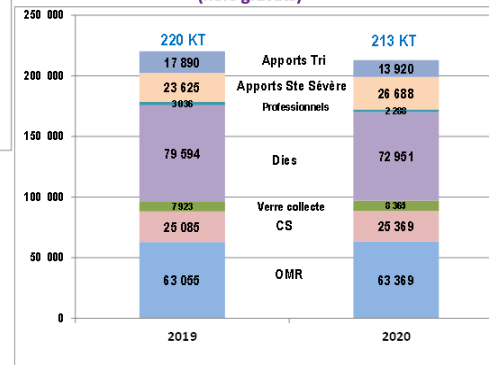
M. GAUTRAUD indique que l'Ademe a fait un gros effort cette année afin d'inciter les collectivités à déclarer leurs données.

Cette matrice permet de comparer les coûts des différents flux de déchets par habitant et par tonne. Des tonnages en baisse notamment sur les déchèteries à cause de la crise sanitaire.

Evolution du périmètre en population

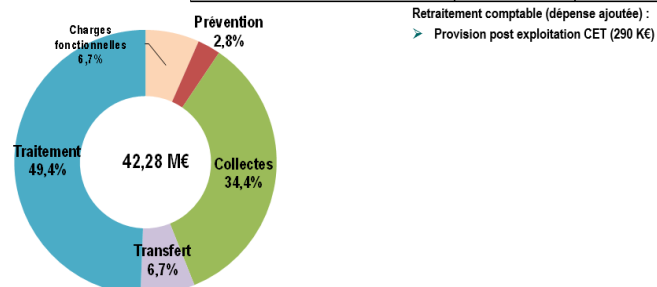


Evolution des tonnages traités (hors gravats)



Coût complet du service public des déchets (€)

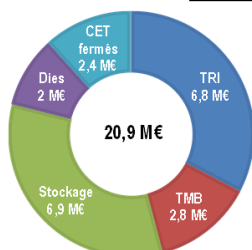
Charges HT	2019	2020	Evolution
Charges fonctionnelles	2 748 239	2 811 613	2,3%
Prévention	1 102 081	1 195 405	8,5%
Collecte et Ht quai déchèteries	14 077 419	14 554 264	3,4%
Transport/Transfert	2 673 662	2 834 113	6,0%
Traitement	20 429 366	20 880 205	2,2%
Total charges HT	41 030 767 €	42 275 600 €	3,0%
Coût complet par habitant	141,3 €	147,2 €	4,2%



Le traitement représente la moitié des dépenses du syndicat.

Détail du coût complet pour le traitement (€)

Charges traitement HT	2019	2020	
Tri	6 860 919	6 828 000	-0,5%
TMB	2 805 701	2 754 296	-1,8%
Incinération	0	0	
Stockage	6 837 279	6 898 306	0,9%
Dont TGAP	2 264 293	2 403 231	6,1%
Traitement filières dies hors stockage	1 719 991	1 958 175	13,8%
CET fermés	2 205 476	2 441 428	10,7%
Total charges HT	20 429 366 €	20 880 205 €	2,2%

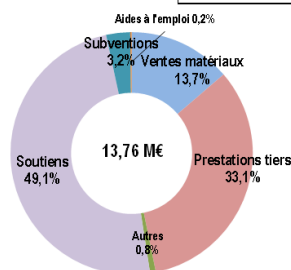


Traitement du bois à compter de 2020

Une évolution importante des recettes entre 2019 et 2020 due à une baisse des produits, essentiellement sur les ventes des matériaux (-30%), soit une baisse des produits de - 10%.

Recettes propres du service public des déchets (€)

Produits HT	2019	2020	Evolution
Ventes de matériaux	2 681 011	1 886 929	-29,6%
Prestations à des tiers	4 744 800	4 552 421	-4,1%
Autres produits	83 891	106 122	26,5%
Soutiens des sociétés agréées	6 987 607	6 749 853	-3,4%
Subventions et amortissements subventions d'investissement	659 420	440 235	-33,2%
Aides à l'emploi	82 673	25 714	-68,9%
Total produits	15 239 402 €	13 761 274 €	-9,7%
Produits par habitant	34,3 €	30,7 €	-10,5%



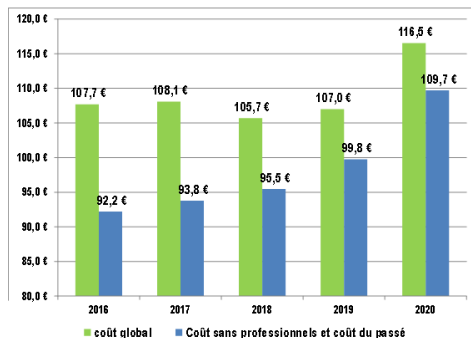
Retraitement comptable (recettes non prises en compte) :

- Recettes traitement verre (126 K€)
- Recettes exceptionnelles (142 K€)
- Recettes au-delà du montant garanti Citéo (440 K€)

Une augmentation du coût par habitant d'environ 10%, essentiellement liée à la crise et à la baisse des recettes.

Coût net du service public des déchets (€ HT)

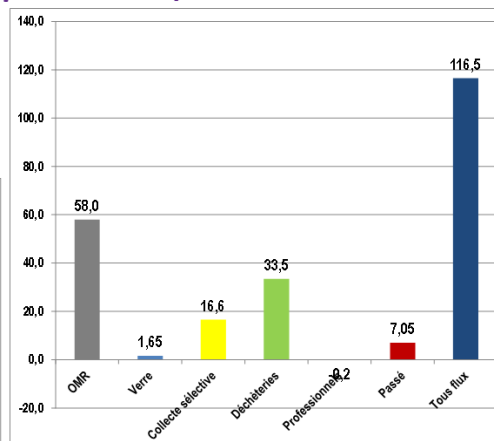
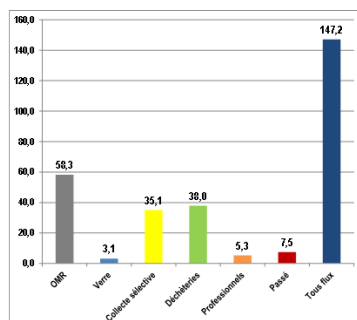
	2019	2020	Evolution
Coût aidé du service public	25 791 365 €	28 514 326 €	10,6%
Coût aidé du service public/hab.	107,0 €	116,5 €	8,9%
Financement (participations collectivités, RS, pro dies)	24 548 210 €	24 670 364 €	0,5%
Ecart coût et financement	-1 243 155	-3 843 962	



↓
Retraitements comptables

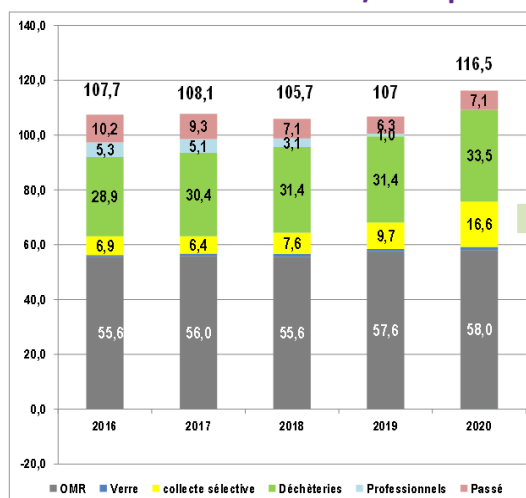
Coût net par flux en € / hab.

Coût complet €/hab.



OMR : 50% du coût net

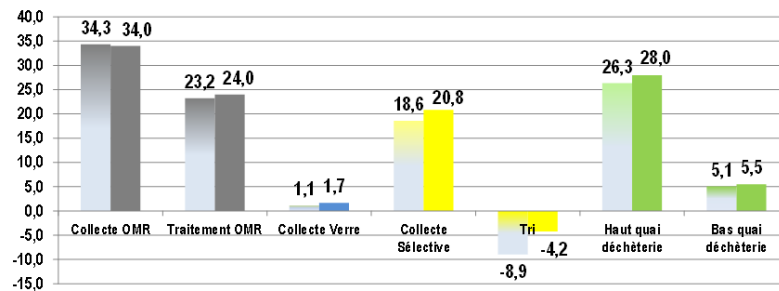
Evolution du coût net en € / hab. par flux



CS : Baisse des recettes

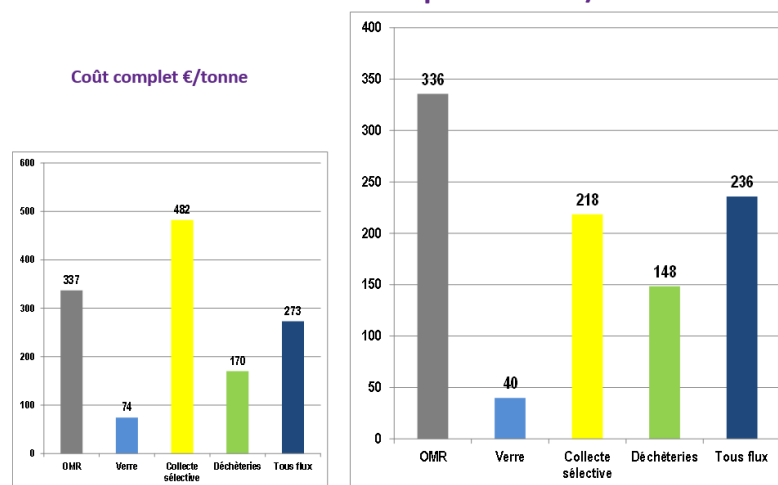
Une évolution plus importante pour la partie technique du traitement des sacs jaunes.

Evolution du coût net des différents flux de déchets par habitant par étape technique

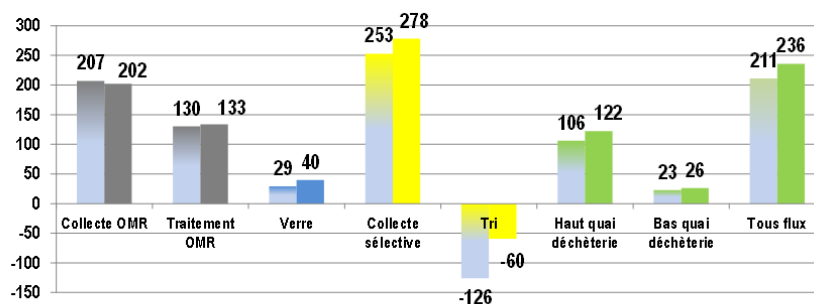


■ Coût aidé HT / hab. 2019 ■ Coût aidé HT / hab. 2020

Coût net par flux en € / tonne



Evolution du coût net des différents flux de déchets par tonne par étape technique



■ Coût aidé HT / tonne 2019 ■ Coût aidé HT / tonne 2020

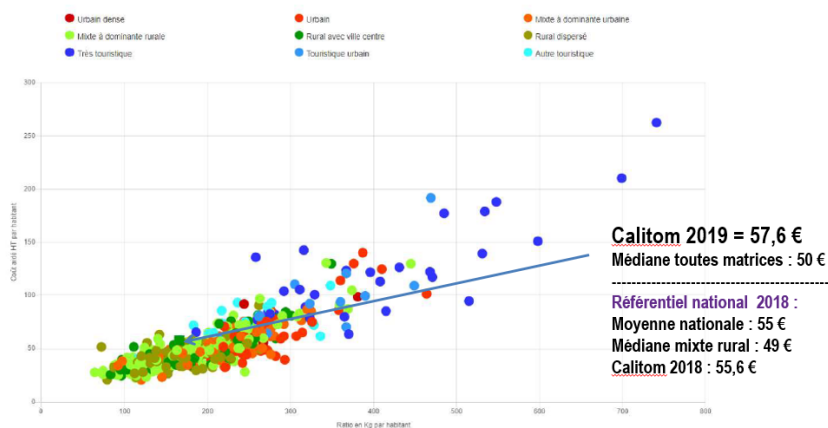
M. BONNET estime que le déchet n'est pas assez pénalisé pour les metteurs sur le marché.

M. FILIPPI rappelle que lors du grenelle de 2007, sur la responsabilité élargie des producteurs, pour lequel un accord fut signé entre l'Etat, les metteurs sur le marché et les collectivités territoriales qui prévoit, en théorie, que le coût de la collecte sélective soit compensé par les recettes des éco-organismes (80%) d'une part, et les recettes de ventes (20%) d'autre part, ce qui n'a jamais été le cas (au mieux le remboursement national s'élève à 50%).

Les lois nationales sur les déchets s'intéressent seulement à l'aval (objectifs de valorisation, mise en place de la consigne, augmentation de la TGAP, ...), l'amont n'est en effet pas suffisamment pénalisé.

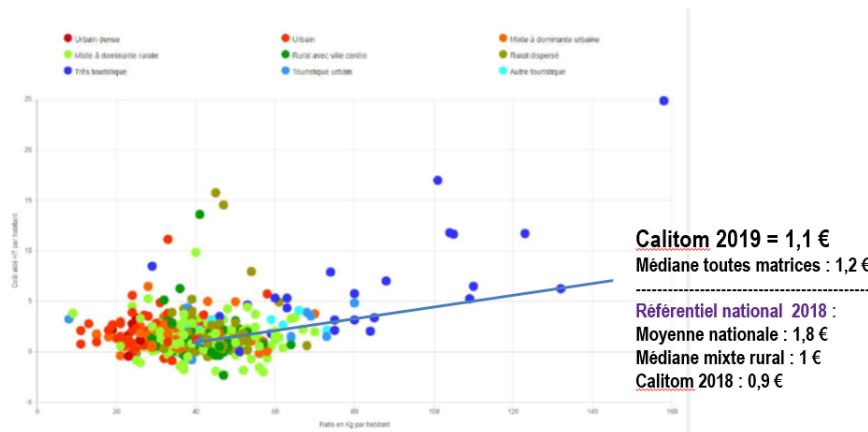
Le coût net des OMR de Calitom plus élevé que la moyenne s'explique par le coût du PTMB. Plus il y a de production de déchets plus le coût par habitant augmente. Ce coût risque d'augmenter en fonction de l'évolution de la TGAP et du mode de traitement.

Coût net des OMR en € / habitant (Données compta-coûts 2019 : 520 collectivités)

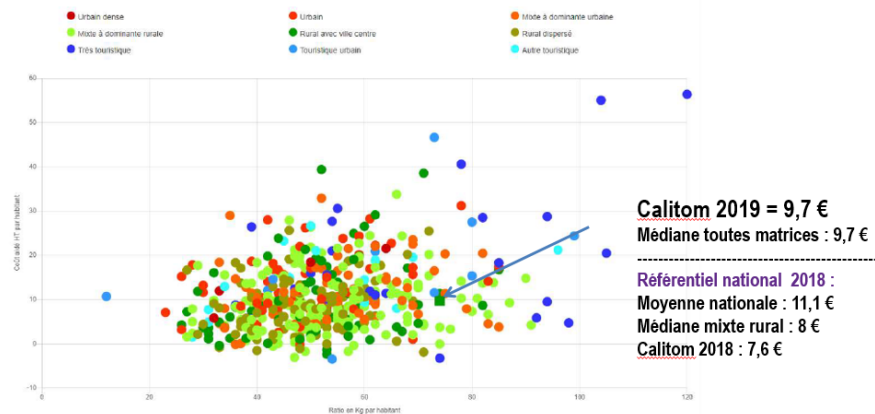


Le coût est assez faible pour le verre grâce aux recettes.

Coût net du verre en € / habitant (Données compta-coûts 2019 : 548 collectivités)

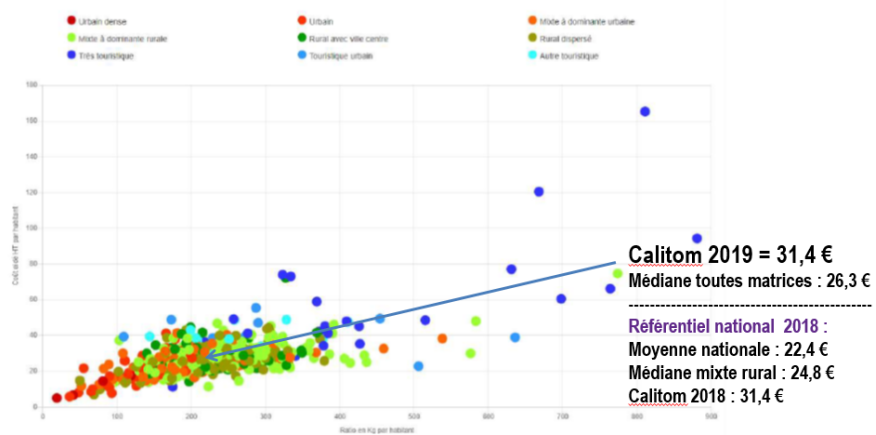


Coût net de la CS en € / habitant (Données compta-coûts 2019 : 504 collectivités)



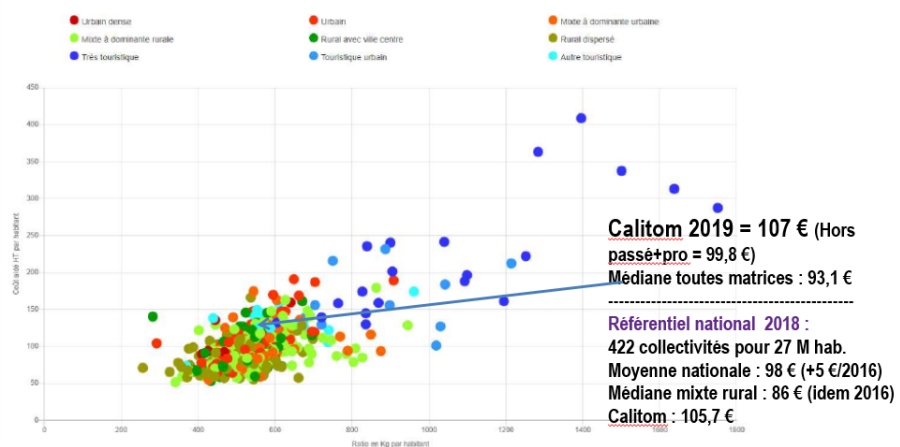
Le coût est supérieur à la moyenne du fait que la Charente a une déchèterie pour 7 000 habitants alors que la moyenne nationale est de plus de 10 000 habitants.

Coût net des déchèteries en € / habitant (Données compta-coûts 2019 : 526 collectivités)



M. le Président relativise ces coûts car les services offerts, notamment en déchèteries, ne sont pas comparables avec d'autres collectivités.

Coût net global en € / habitant (Données compta-coûts 2019 : 477 collectivités)



M. FILIPPI précise que les principaux facteurs de variation des coûts sur les déchets sont :

- La typologie du territoire ;
- L'intensité concurrentielle existant sur un territoire ;
- La structure des investissements et des choix politiques faits.

M. le Président rappelle que la Charente a fait le choix de traiter les anciennes décharges ce qui représente environ 10 €/habitant du coût du passé pour les habitants concernés.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

11. Nouveau magazine départemental de gestion des déchets

M. le Président laisse la parole à Mme BADIN qui rappelle que les élus ont demandé aux services d'apporter une nouvelle orientation au magazine « Poubelle, la Vie ».

Afin de reconsidérer son appellation, il était nécessaire de retravailler sa structure, le fond et la forme. C'était donc l'occasion de revoir sa pagination et sa construction.

Elle présente le nouveau magazine départemental avec un format plus compact, une charte plus moderne qui sera édité 3 fois par an (février, juin et octobre) et constitué de 20 pages :

- page de couverture ;
- 1 page carte et contacts des collectivités déchets ;
- 1 page édito du Président ;
- 1 page sommaire ;
- 1 page « temps fort » en images ;
- 2 pages d'actualités ;
- 2 pages métiers des déchets ;
- 5 pages de dossier avec interview ;
- 1 page de zoom (initiatives des collectivités, infographie, focus budget...)
- 1 page de bonnes pratiques et conseils ;
- 1 page d'infographie sur la prévention ;
- 2 pages d'initiatives locales avec interview ;
- dernière de couverture.

Les rubriques ont également été repensées de manière à n'éditer qu'un seul magazine permettant à toutes les collectivités de valoriser l'action globale de prévention et de gestion des déchets sur le département.

L'enveloppe budgétaire pour ce nouveau magazine reste équivalente.

M. le Président précise que la demande faite aux services portait sur :

- le renouvellement du magazine ;
- le magazine ne soit plus confondu avec « une publicité » ;
- un coût financier similaire à celui d'aujourd'hui ;
- le service communication a toute liberté dans la création du nouveau magazine afin qu'il puisse se l'approprier.

Concernant le titre, Mme BADIN précise que le service a travaillé autour de la sémantique du mot « prévention » avec des sonorités positives et dynamiques.

M. le Président précise que ce nouveau magazine intègre tous les territoires du département (GrandAngoulême n'aura plus sa propre version). Il estime que les usagers peuvent être intéressés par ce qui se passe sur tous les territoires. Il permet également de retrouver la proximité.

❖ Avis des élus du Bureau Syndical

- ✓ **M. LAVILLE** trouve le magazine très innovant.
- ✓ **Mme BELLE** le trouve génial, dynamique. Le titre est très bien. Il permet d'amener une transversalité entre toutes les collectivités du département. C'est très bien d'avoir un seul magazine pour tout le territoire avec les spécificités et les actions de chacun.
- ✓ **M. VIGNAUD** le trouve très réussi. Le titre est très bien.
Il estime que son appropriation risque de prendre du temps et propose d'apposer un bandeau en diagonal mentionnant « l'évolution du magazine Poubelle la Vie ».
Mme BADIN répond que c'est une bonne idée pour créer le lien entre les deux magazines.
- ✓ **M. PERONNET** le trouve très bien notamment son format.
Au vu des engagements pris dans le cadre de la convention d'adhésion notamment en matière d'informations et de magazine, il demande si cette proposition a été travaillée en collaboration avec les services de GrandAngoulême.

Concernant la participation de GrandAngoulême, il précise que ce magazine est le magazine de Calitom, que des articles pourront être proposés par GrandAngoulême et le Rouillacais, ils y seront intégrés comme à son habitude mais les décisions concernant la forme du magazine et les choix rédactionnels sont pris par le Bureau Syndical de Calitom.

Mme BADIN répond que l'évolution du magazine a été évoquée à plusieurs reprises avec son interlocuteur de GrandAngoulême. En revanche, il n'a pas eu connaissance du nouveau magazine. La future construction du magazine tiendra compte des actualités des services de GrandAngoulême, du Rouillacais ainsi que des autres collectivités.

M. PERONNET propose de rajouter en page de couverture : 16 ou Charente.

- ✓ **M. DELAGE** félicite toute l'équipe. Il le trouve particulièrement élégant. C'est un bon travail. Le titre appelle une forme d'exigence dans le contenu. C'est un titre ambitieux.
- ✓ **M. BONNET** est pleinement satisfait de cette évolution. Il insiste sur l'accompagnement de la transition.
- ✓ **M. CRINE** le trouve très bien mais estime le logo « Calitom » trop discret.
- ✓ **M. BOISSON** souhaite que le logo « Calitom » soit plus grand. Il s'interroge sur le choix du format.
Mme BADIN répond que ce format est plus tendance et convivial.
- ✓ **M. BORIE** le trouve très bien, tout particulièrement le format. Il est aéré avec des photos sans trop de textes. Les informations les plus importantes sont tout de suite visibles. C'est un travail réussi.
- ✓ **M. GESSE** n'a rien d'autre à rajouter. Le format et la périodicité lui conviennent.
- ✓ **M. PUYDOYEUX** n'a rien à rajouter.
- ✓ **M. BARBOT** trouve ce document séduisant et très attrayant du point de vue visuel. La présentation lui convient parfaitement. Les dessins et les photos sont aussi parlants que des textes. Bravo pour ce travail.

M. le Président précise que le 1^{er} numéro sortira en février 2022. Il permet de marquer le changement d'orientation du syndicat et les grandes décisions du mandat.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations. A l'unanimité, ils félicitent le travail du service communication.

12. Signalétique de tri dans les cimetières

M. le Président laisse la parole à Mme BADIN qui explique que cette demande est liée à l'instauration des aides financières allouées par Calitom pour l'aménagement des cimetières, ainsi qu'aux retours des conseillers de proximité.

Les communes ont besoin que le syndicat leur apporte des visuels. Or, jusqu'à présent Calitom leur fournissait des visuels plastifiés d'une faible qualité.

A partir des besoins estimés par les conseillers de proximité, l'estimation d'un panneau général et de 3 panneaux de flux (végétaux, gravats et tout-venant) est de l'ordre de 26 €/site.

M. PERONNET informe que GrandAngoulême a déjà mis en place ce dispositif en proposant aux communes de son territoire de passer commande pour leurs besoins en panneaux de signalétique. Ils seront livrés prochainement.

Les membres du Bureau Syndical décident, à l'unanimité, de fournir et de prendre en charge financièrement les visuels pour les cimetières communaux.

En cette fin de réunion, M. le Président informe que les études avancent bien. Une orientation, sur les déchèteries, devra être prise d'ici la fin de l'année.

Pour l'avenir du traitement des OMr, il rencontre très prochainement le Maire d'Angoulême, le Président du Département et la Présidente de la commission environnement, la Préfète et le Président de la Région Nouvelle Aquitaine afin d'obtenir leur avis et leur sentiment. Ensuite, la Conférence des Présidents se réunira.

Lors de la prise de décision, il souhaite l'avis de tous les élus Charentais.

Le Comité Syndical devra prendre de grandes décisions d'ici le début d'année 2022. Les décisions devront être orientées et assumées par le Bureau Syndical.

Le montage du budget prévisionnel de 2022 prévoit obligatoirement une augmentation des tarifs répondant aux besoins du syndicat pour fonctionner.

Le cabinet KPMG a été retenu pour l'audit financier.

Le 1^{er} COPIL se tiendra d'ici une quinzaine de jours, après notification à l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h33.

Le prochain Bureau Syndical aura lieu le jeudi 7 octobre 2021 à 9h00.

Le Secrétaire de séance,

Philippe GESSE

